Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ISONEM MS 82

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Peinture anti-humidité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ISONEM BOYA VE YALITIM TEKNOLOJILERI INS. SAN. TIC. A.S.
ITOB OSB 10001 Sk. No:20 Tekeli 35470 Menderes / Izmir / TURQUIE
Tél : +90 232 799 04 95
Fax : +90 232 437 01 33
Courrie : isonem@isonem.com.tr

Personne a contacter Gizem GUNER

1.4. Numéro d'appel d'urgence

TEL: +90 232 799 04 95

2. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange.

Classification selon le règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP/GHS]

Dangers physiques et chimiques	Flam. Liq. 3 - H226
Santé humaine	EUH066, STOT SE 3 - H336, Asp. Tox. 1 - H304
Environnement	Aquatic Chronic 2- H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

Informations supplémentaires sur l'étiquette (UE)

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ingrédients : hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

3. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Mélange.

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No. -EC	No. -Cas	Concentration (%)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	919-446-0	64742-80-9	>= 90 - <= 100	Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411

4. RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer rapidement les yeux à grande eau claire tout en soulevant les paupières. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Continuez jusqu'à ce que les yeux soient exempts de toute trace de contamination. Obtenez une attention médicale immédiate.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne exposée à l'air frais à la fois. Obtenez des soins médicaux. Fournir du repos, de la chaleur et de l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel correctement formé peut aider la personne affectée en lui administrant de l'oxygène.

En cas de contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Lavez immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Obtenez rapidement des soins médicaux si des symptômes apparaissent après le lavage. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

En cas d'ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE DES FLUIDES À UNE PERSONNE INCONSCIENTE En cas de vomissement, gardez la tête basse pour que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons. Boire beaucoup d'eau. Obtenez des soins médicaux immédiatement! Fournir du repos, de la chaleur et de l'air frais.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée spécifique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée spécifique. Suivez les ordres du médecin.

5. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Éteindre avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche, du sable, de la dolomie ou tout autre matériau inerte

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air à température ambiante. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager près du sol vers des sources d'inflammation. Les produits de décomposition / combustion comprennent: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Éloignez toutes les personnes inutiles. Les eaux de ruissellement ne doivent pas être autorisées à contaminer le sol ou à pénétrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau. Fournir une protection contre le ruissellement des eaux d'incendie.

6. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle. Plus d'informations sur les précautions personnelles disponibles dans la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne laissez pas le produit déversé pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Couvrir tous les drains et égouts. Évitez de répandre le produit renversé. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou un matériau absorbant inerte approprié. Empêchez tout autre déversement si cela est sécuritaire. En cas de contamination des cours d'eau ou des égouts, aviser l'Agence de l'environnement, les pompiers et la police.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber dans la vermiculite, le sable, la terre de diatomées ou tout autre matériau absorbant inerte. Placer dans un récipient clairement étiqueté pour récupération ou élimination (voir section 13). Rincer le site avec de grandes quantités d'eau, qui ne doit pas être admise dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. Voir la section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

7. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter les fuites, la peau et les yeux. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Les conteneurs et l'équipement doivent être liés pour éviter les décharges électrostatiques. N'utilisez que des équipements électriques adaptés aux atmosphères explosives.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Stocker à l'écart des matières oxydantes, des acides et des bases ou dans des conditions humides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

8. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Name	STD	TWA – 8 Hrs
hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	WEL	350 mg/m^3

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène **:** NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Retirez rapidement tous les vêtements contaminés. Se laver rapidement avec du savon et de l'eau si la peau est contaminée. Utilisez une crème pour la peau appropriée pour éviter le dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité.

Protection des mains **:** Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Peau et corps **:** Travailler avec des vêtements.

Protection respiratoire **:** Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être fournie. Rechercher des conseils et des recommandations auprès du fabricant ou du fournisseur d'équipement**.**

9. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide
couleur	:	Blanc
odeur	:	Hydrocarbure
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Solubilité	:	Donnée non disponible
Début d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
pH Value (solution aqueuse)	:	Non applicable
Point d'éclair	:	> 24 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité des solides et des gaz	:	Non applicable
Dans la limite d'inflammabilité	:	Non applicable
Densité	:	1,50 ± 0,10
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	2000 - 4000 mPa.s
Coefficient de partage: noctanol/eau	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

10. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique
Évitez tout contact avec des acides et des substances oxydantes. Évitez la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit avec les acides forts et les agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Les incendies ou une chaleur excessive peuvent dégager des fumées et des gaz toxiques. Les produits de décomposition peuvent inclure du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO2).

11. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Toxicité aiguë
Nocif en cas d'ingestion accidentelle. Peut provoquer une grave irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. L'absorption peut provoquer une narcose, une intoxication et un œdème pulmonaire.

11.1.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée
Agit comme un agent dégraissant sur la peau. Peut provoquer des gerçures de la peau et de l'eczéma. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

11.1.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Peut causer une grave irritation des yeux.

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. L'inhalation prolongée de concentrations élevées peut endommager le système respiratoire. Contient des solvants organiques qui, en cas de surexposition, peuvent déprimer le système nerveux central provoquant des étourdissements et une intoxication.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

11.1.6. Cancérogénicité
Donnée non disponible.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.

11.1.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Donnée non disponible.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Donnée non disponible.

11.1.10. Risque d'aspiration
Donnée non disponible.

11.1.11. Informations toxicologiques supplémentaires
Donnée non disponible.

12. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce matériau ne doit pas être admis dans les drains, les égouts ou autres cours d'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité
Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Il est peu probable que la bioaccumulation soit importante en raison de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol
Liquide modérément volatil qui peut se répandre avec une grande surface d'eau. Le produit a une mobilité limitée dans le sol mais s'évapore lentement de la surface.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Il ne contient pas de fonctionnalités PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes
Donnée non disponible.

13. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit et des vapeurs inflammables. Tenir à l'écart des étincelles, de la chaleur et des sources d'ignition. Les étiquettes ne doivent pas être supprimées. Le produit est un déchet dangereux. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau. L'élimination doit être effectuée par un entrepreneur de déchets agréé.

14. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN	UN 1263
IMDG	UN 1263
CAO	UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PEINDRE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	3
ADR Label No	3
IMDG Classe	3
ICAO Classe	3

Étiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement / Polluant marin
Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-E
Code d'action d'urgence	•3YE
Numéro de danger (ADR)	33
Code de restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), article 57).
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV): Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Date d'expiration future: Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

16. RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger aquatique à long terme (chronique)
Eye Irrit. : Irritation de l'oeil
Skin Irrit. : Irritation de la peau
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Texte intégral des classifications [CLP/GHS]

Donnée non disponible.

Abréviations et acronymes

ADR : The European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AND : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
Cas No : Chemical Abstracts Service
EC No : European Community Number

IATA : International Air Transport Association
ICAO-TI : Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code
UN : United Nations
MARPOL 73/78: The International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973, as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL 73/78)
ATE : Acute Toxicity Estimate
CLP : Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]
DMEL : Derived Minimal Effect Level
DNEL : Derived No Effect Level
EUH statement: CLP-specific Hazard statement
PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC : Predicted No Effect Concentration
RRN : REACH Registration Number
vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative

Sources de données clés

Les données bibliographiques et / ou les rapports d'enquête sont disponibles auprès du fabricant.

Remarque pour les utilisateurs

Les informations contenues dans la présente fiche sont basées sur notre propre connaissance de la date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier l'adéquation et l'exhaustivité des informations fournies en fonction de chaque utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie sur une propriété spécifique du produit.

L'utilisation de ce produit n'est pas soumise à notre contrôle direct; par conséquent, les utilisateurs doivent, sous leur propre responsabilité, se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité. Le producteur est dégagé de toute responsabilité résultant d'une mauvaise utilisation.

Histoire

Date d'impression : 26.10.2020
Date d'émission : 26.10.2020
Version : 00